



PREFET DE L'HERAULT

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## Recueil spécial n°93 du 02 juin 2020

- Direction des sécurités
  - ✓ Arrêté n° 2020/01/664 portant abrogation des arrêtés préfectoraux pris dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire permettant de faire face à l'épidémie de Covid-19

**Préfecture**  
CABINET  
DIRECTION DES SECURITES

**Arrêté n°2020/01/664 portant abrogation des arrêtés préfectoraux pris  
dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire  
permettant de faire face à l'épidémie de Covid-19**

Le préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-1, L. 3131-15 et L.3131-17 ;
- Vu** le code pénal ;
- Vu** le code de la sécurité intérieure ;
- Vu** la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ;
- Vu** la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;
- Vu** le décret n°2004-374 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du Président de la République en date du 17 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Jacques Witkowski en qualité de préfet de l'Hérault (hors classe) ;
- Vu** le décret n°2020-548 du 11 mai 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu** le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- Vu** la déclaration de l'Organisation mondiale de la santé en date du 30 janvier 2020 relative à l'émergence du COVID-19 ;
- Vu** les circonstances exceptionnelles découlant de l'épidémie de covid-19 ;
- Considérant** que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré, pour une durée de deux mois, sur l'ensemble du territoire national par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 et prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 en raison caractère pathogène et contagieux du virus covid-19
- Considérant** que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;
- Considérant** le caractère progressif, différencié mais aussi réversible de la stratégie nationale en fonction de l'évolution de la crise sanitaire ;
- Considérant** qu'il a été constaté dans le département de l'Hérault une diminution du nombre de patients atteints ou probablement atteints du covid-19, une diminution du nombre de patients hospitalisés en réanimation et de défunts atteints ou probablement atteints du covid-19 au moment de leur décès ; qu'à cet effet, le département de l'Hérault a été placé en vert sur la carte mise en place par la direction générale de la Santé publique France, permettant ainsi une première phase de déconfinement progressif à compter du 11 mai 2020, puis une seconde phase à compter du 2 juin 2020 ;
- Considérant** que les mesures de confinement en vigueur jusqu'au 2 juin 2020 ont été allégées conformément au décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 susvisé, qu'il convient dès lors de prononcer la levée de certaines mesures prises dans le département de l'Hérault dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire permettant de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet ;

### ARRÊTE

**Article 1 :** Les arrêtés préfectoraux réglementaires listés en annexe, pris dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour permettre de faire face à l'épidémie de covid-19, sont abrogés à la date du 2 juin 2020.

**Article 2 :** Une copie de cet arrêté est transmise aux procureurs de la République et aux maires des communes du département de l'Hérault.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif de Montpellier, dans le délai maximal de deux mois à compter du 23 juin 2020. Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux.

**Article 4 :** Le directeur de cabinet du préfet, le secrétaire général de la préfecture, sous-préfet de l'arrondissement de Montpellier, les sous-préfets des arrondissements de Béziers, et Lodève, les chefs des services déconcentrés de l'État, le général, commandant du groupement de gendarmerie départementale, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Hérault, et les maires des communes du département de l'Hérault concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 1<sup>er</sup> juin 2020

Le préfet,

Jacques WITKOWSKI



Annexe

Liste des arrêtés abrogés

N° Arrêté	Type d'arrêté préfectoral	Mesure	Sujet
2020-05-11102	communale	Autorisation	Autorisation activités nautiques port de plaisance Agde
2020-05-11101	communale	Autorisation	Autorisation activités nautiques port de plaisance Frontignan
2020-05-11099	communale	Autorisation	Autorisation activités nautiques port de plaisance La Grande Motte
2020-05-11100	communale	Autorisation	Autorisation activités nautiques port de plaisance Lattes
2020-05-11103	communale	Autorisation	Autorisation activités nautiques port de plaisance les Quilles à Sète
2020-05-11113	communale	Autorisation	Autorisation activités nautiques port de plaisance Bouzigues
2020-05-11109	communale	Autorisation	Autorisation activités nautiques port de plaisance Marseillan
2020-05-11105	communale	Autorisation	Autorisation activités nautiques port de plaisance Manguio
2020-05-11110	communale	Autorisation	Autorisation activités nautiques port de plaisance Mèze
2020-05-11114	communale	Autorisation	Autorisation activités nautiques port de plaisance Palavas les Flots
2020-05-11111	communale	Autorisation	Autorisation activités nautiques port de plaisance Sérignan
2020-05-11104	communale	Autorisation	Autorisation activités nautiques port de plaisance Sète
2020-05-11112	communale	Autorisation	Autorisation activités nautiques port de plaisance Valras
2020-05-11117	communale	Autorisation	Autorisation activités nautiques port de plaisance Vendres
2020-05-11127	Départemental	Dérogation	Dérogation d'accès aux lacs et plans d'eau
2020-01-580	départemental	Autorisation	Réglementation hébergements à vocation touristique
2020-01-632	communale	Dérogation	Réouverture musée Argileum Saint Jean de Fos
2020-01-625	communale	Dérogation	Réouverture musées Sète
2020-01-621	communale	Dérogation	Réouverture musées Béziers
20-XVIII-78	départemental	Dérogation	Repos dominical pour les salons de coiffure
2020-01-592	communale	Dérogation	Réglementation accès plage Agde
2020-01-593	communale	Dérogation	Réglementation accès plage Balaruc les Bains
2020-01-640	communale	Dérogation	Réglementation accès plage Frontignan
2020-01-627	communale	Dérogation	Réglementation accès plage La Grande Motte
2020-01-597	communale	Dérogation	Réglementation accès plage Marseillan

2020-01-595	communale	Dérogation	Réglementation accès plage Mauguio plage urbaine
2020-01-626	communale	Dérogation	Réglementation accès plage Maguio-Carnon petit et grand travers
2020-01-599	communale	Dérogation	Réglementation accès plage Mèze
2020-01-594	communale	Dérogation	Réglementation accès plage Palavas les Flots
2020-01-598	communale	Dérogation	Réglementation accès plage Portiragnes
2020-01-596	communale	Dérogation	Réglementation accès plage Sérignan
2020-01-602	communale	Dérogation	Réglementation accès plage Sète
2020-01-603	communale	Dérogation	Réglementation accès plage Valras
2020-01-600	communale	Dérogation	Réglementation accès plage Vendres
2020-01-604	communale	Dérogation	Réglementation accès plage Vias
2020-01-601	communale	Dérogation	Réglementation accès plage Villeneuve lès Maguelone
2020-01-607	départemental	Dérogation	interdiction de l'accès aux plages et dérogation pour les services de l'État et des communes
2020-01-632	communale	Autorisation	Réouverture musée Argileum Saint Jean de Fos
2020-01-644	communale	Autorisation	réouverture Abbaye Valmagne
2020-01-647	communale	Dérogation	Réouverture jardin antique méditerranéen Balaruc les Bains
2020-01-646	communale	Dérogation	Réouverture musée Gallo-Romain Villa à Loupian
2020-01-645	communale	Dérogation	réouverture musée ethnologique étang de Thau à Bouzigues
2020-01-663	communale	Dérogation	réouverture à compter du 1er juin du Prieuré Saint Michel de Grandmont situé dans la commune de Soumont.